

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT.

N^o

5094/1

ANNEXE

ANNOTATIONS DIVERSES

Rédacteur

M^r Fierens

Signature le

Copié le

Retour le

Expédié le

26-08

Exercice 19

Loi du

Article

Allocation

Crédit au

Liquidation

Disponibles

Chapitre

N^o

Prévision

Crédit au

Liquidation

Disponibles

Bruxelles, le 2 juin

1907

Succession

En réponse à votre lettre
du 28 mai écoulé j'ai
l'honneur de vous faire
savoir que le Ministère
de l'Instruction des Sciences et
des Arts a bien voulu
pour décider d'achat
d'œuvres exécutées par
des artistes morts depuis
moins de dix ans. Le
jeune Herbo étant décidé
le 20 juin 1907 la
Commission Directrice des
musées n'a point à se
prononcer sur l'entrée
d'une de ses œuvres dans
la Collection de l'Etat.
Veuillez agréer

11-9



Monsieur le Directeur
du Musée Moderne —

Monsieur :

Je vous prie de me
laisser savoir par un mot s'il
y aurait la possibilité de vendre
au Musée Moderne un tableau
en huile par Léon Hérbo — une
joli tête de femme dans le meil-
leur style du maître, évidem-
ment dans sa jeunesse.

Mme. H. M. J. Haasé
148 rue de Liouvrne —

Mai 28/08